

AVENANT AUX REGLEMENTS ET ANNEXES DES BREVETS FEDERAUX DES FILIERES CANYON, ESCALADE, MONTAGNE ET SKI-ALPINISME

Validation en CA du 05/06/2021

En raison de la crise sanitaire, de nombreuses formations fédérales ont été annulées sur l'année 2020 ainsi que l'année 2021.

Ces annulations entraînent des difficultés pour les stagiaires Brevets Fédéraux pour la validation de la partie pratique de leur formation.

Aussi afin de ne pas pénaliser les stagiaires, le CA de la FFME a décidé de prolonger les délais de validation de ces stages pratiques comme indiqué ci-dessous.

- Les stagiaires dont la formation théorique a été validée en 2019 et ayant pour date limite initiale à la validation du stage pratique 2021, voient ce délai reporté à 2023.
- Les stagiaires dont la formation théorique a été validée en 2020 et ayant pour date limite initiale à la validation du stage pratique 2022, voient ce délai reporté à 2024.

Cet avenant concerne l'ensemble des Brevets Fédéraux, exceptés les brevets des filières « ouverture » et « officiel » en escalade → cf. avenant du 06/03/2021.